

bulletin

TIC & Haut débit : Quels besoins et usages pour les territoires ?

WiMax, FTTX, CPL : Services, sécurité, vidéo-surveillance ...

TERRITECH 2008

25 janvier – Université Paris Dauphine 2^{ème} Édition du forum de la convergence numérique et des collectivités territoriales

Bulletin d'inscription

À retourner dûment complété

Les places étant limitées, nous vous invitons à vous inscrire le plus rapidement possible en nous transmettant le présent bulletin dûment complété avant le 18 janvier 2008, accompagné du règlement des frais d'inscription à :

T&T – 23, rue du Sentier - 75002 Paris
Email : contact@territoires-et-technologies.com
Tél : 01 42 21 35 69 – Fax : 01 40 26 16 46

Nom : Prénom :
Société/Organisme/Collectivité :
Direction/département/service :
Mandat(s)/ Fonction(s) :
Adresse :
CP : Ville :
Tel : Fax :
Email :
N° de TVA intracommunautaire :

J'ai pris connaissance des conditions générales d'inscription et je souhaite m'inscrire à la journée de formation du Forum Territech du vendredi 25 janvier 2008

Je souhaite recevoir une convention de formation.

MODE DE RÈGLEMENT

Je souhaite le mode de règlement suivant :

- par chèque
- par virement
- par mandat administratif

à réception d'une facture :

Adresse de facturation (si différente)

Organisme :

Adresse :

CP : Ville :

J'atteste sur l'honneur être habilité(e) à passer commande
Signature et cachet de l'entreprise (obligatoires)

Fait à Le

TARIFS

pour les Agents des collectivités territoriales ou les élus

- 350 € HT / 418,60 € TTC (incluant le repas)*
- 300 € HT / 358,80 € TTC (hors repas)

pour les entreprises ou les particuliers

- 500 € HT / 598 € TTC (incluant le repas)*
- 450 € HT / 538,20 € TTC (hors repas)

* repas organisé au Pavillon Dauphine à quelques mètres de l'Université Paris Dauphine

Signature et Cachet

Conditions générales

RÈGLEMENT

L'accès au forum TerriTech ne sera validé qu'après réception par T&T :

- d'un bulletin d'inscription, dûment complété et signé ;
- du règlement des frais d'inscription

Tant que le bulletin renseigné et le règlement n'auront pas été reçus, T&T se réserve le droit de disposer des places. Dès l'inscription validée, une confirmation sera adressée au participant par T&T, ainsi qu'une facture correspondant aux frais d'inscription.

Il est demandé aux personnes à mobilité réduite de se signaler au moment de l'inscription afin de permettre à T&T de s'assurer de l'accessibilité du lieu du Forum TerriTech.

FRAIS D'INSCRIPTION

Ils couvrent la participation aux débats et aux ateliers et le déjeuner du vendredi 25 janvier 2008. Ils ne couvrent pas les autres repas, transports et l'hébergement. Ils peuvent être pris en charge dans le cadre de la formation continue (T&T : Déclaration d'activité de l'O.F. enregistré sous le n° 11 75 41765 75 auprès du préfet de région Ile-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat).

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation ne sera effective qu'après réception d'un écrit (fax, e-mail, courrier) auquel il sera accusé réception.

L'annulation n'entraînera aucun frais si le participant se fait remplacer.

Les demandes d'annulation devront être formulées par écrit avant le 10 janvier 2008, elles donneront lieu à un remboursement de 75 %. Passé ce délai, les frais de participation resteront acquis par T&T.

REPORT DE DATE

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, de reporter ou d'annuler le séminaire si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent, en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, l'inscrit se verra offrir le choix entre un remboursement des sommes versées à l'inscription, ou le report de son inscription sur une autre date.

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations contenues dans ce bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.